

Principes de suivi des acquis scolaires de la maternelle au secondaire

Petit guide des rapports d'étape informels

Ministère de l'Éducation et des Services à la petite enfance

2024



Les rapports d'étape informels

Les Principes de suivi des acquis scolaires de la maternelle à la 12^e année prévoient **cinq** rapports de suivi des acquis pendant l'année scolaire, à savoir :

- **trois** rapports d'étape écrits devant être communiqués sous forme de document électronique ou papier;
- **deux** rapports d'étape informels pouvant se présenter sous différentes formes.

Il doit y avoir au moins 5 rapports d'étape pendant l'année scolaire, mais, selon le calendrier suivi par l'école, cela ne veut pas toujours dire 5 rapports d'étapes par cours. Vu la grande variété des modèles et calendriers scolaires suivis en C.-B., les Principes de suivi des acquis scolaires de la maternelle à la 12^e année sont non prescriptifs quant à la manière de les intégrer dans le calendrier d'une école.

Il appartient à l'école ou au conseil scolaire de mettre au point un calendrier remplissant les conditions énoncées dans les Principes. Pour en savoir plus sur la manière de programmer les rapports d'étapes écrits et informels en fonction des différents calendriers, voir la partie « Programmation » du document intitulé [Suivi des acquis scolaires de la maternelle à la 12^e année – Principes de communication des acquis \(PDF, 6,4 Mo\)](#).

Formats et contenus requis

Aucun contenu particulier n'est requis pour les rapports d'étape informels. À la différence des rapports d'étape écrits, ils n'ont pas besoin de renseigner les responsables parentaux sur les progrès de l'élève dans chacun de ses domaines d'apprentissage du moment. De plus, ils n'ont pas besoin d'inclure une réflexion sur les compétences essentielles et un choix d'objectifs de la part de l'élève, sauf lorsque le personnel enseignant, l'école ou le conseil scolaire le souhaite. Ils n'ont pas besoin non plus d'inclure une appréciation. Les rapports d'étape informels servent à donner aux responsables parentaux des informations d'ensemble sur la progression des acquis de l'élève dans le cadre d'une conversation plus libre et spontanée.

Les rapports d'étape informels peuvent prendre différentes formes. Il peut s'agir, de façon non limitative, de rencontres, de discussions en personne, par vidéoconférence ou par téléphone, d'échanges de courriels, d'entrées dans un portfolio ou de bilans écrits. Les rapports d'étape informels doivent être souples et adaptés aux besoins de l'enfant.

Lorsque la conduite de l'élève nuit à ses progrès, il vaut mieux en parler tout de suite aux responsables parentaux de manière informelle, plutôt que d'attendre le prochain rapport d'étape écrit. En général, le plus efficace est de parler des problèmes de conduite avec les responsables parentaux dès que possible par des moyens interactifs comme le téléphone, les courriels ou les rencontres en personne.

Bien qu'aucun format particulier ne soit requis pour les rapports d'étape informels, il est conseillé de consigner toutes les communications avec les parents afin de pouvoir démontrer qu'on a bien rempli ses obligations de suivi. Par exemple, les enseignants et enseignantes ont intérêt à conserver une copie des courriels de suivi pour le cas où des responsables parentaux diraient plus tard ne pas avoir reçu de communication de leur part.



Questions fréquentes

À quels moments les rapports d'étape informels doivent-ils avoir lieu?

Les rapports d'étape informels sont programmés par le personnel au niveau local. Vu la grande variété des modèles et calendriers scolaires suivis en C.-B., les [Principes de suivi des acquis scolaires de la maternelle à la 12^e année](#) sont intentionnellement non prescriptifs quant à la manière de les intégrer dans le calendrier d'une école. Cependant, il est en général plus efficace de programmer un rapport d'étape informel avant un rapport d'étape par écrit. Cela donne au personnel enseignant la possibilité de communiquer ses observations et donne à toutes les parties concernées le temps de conjuguer leurs efforts pour aider l'enfant avant la rédaction et l'envoi du rapport d'étape écrit.

Que doit contenir un rapport d'étape informel?

Les rapports d'étape informels se veulent souples et adaptés aux besoins de l'élève. Aucun contenu particulier n'est requis pour les rapports d'étape informels. Ainsi, il n'est pas nécessaire d'y inclure des indicateurs de compétences, des cotes et pourcentages, des appréciations, des réflexions sur l'acquisition des compétences essentielles, des choix d'objectifs ou un bilan de la situation par rapport aux conditions d'obtention du diplôme, à moins que le personnel enseignant souhaite le faire.

Quel est le format requis pour le rapport d'étape informel?

Aucun format particulier n'est requis. Les rapports d'étape informels peuvent prendre différentes formes. Il peut s'agir, de façon non limitative, de rencontres, de discussions en personne, par vidéoconférence ou par téléphone, d'échanges de courriels, d'entrées dans un portfolio ou de bilans écrits.

Peut-on parler de la conduite de l'élève dans un rapport d'étape informel?

Oui. Lorsque la conduite de l'élève nuit à ses progrès, il vaut toujours mieux en parler tout de suite aux responsables parentaux de manière informelle, plutôt que d'attendre le prochain rapport d'étape écrit. Souvent, le plus efficace est de commencer à parler de la conduite de l'élève avec les responsables parentaux par des moyens interactifs comme le téléphone, le courriel ou les rencontres en personne. Toutes ces démarches peuvent constituer un rapport d'étape informel.

Une rencontre entre personnel enseignant et responsables parentaux ou une rencontre menée par l'élève compte-t-elle aussi comme un rapport d'étape?

Oui. Tout format de rencontre faisant participer les responsables parentaux ou l'élève peut compter comme rapport d'étape informel (rencontre entre responsables parentaux et personnel enseignant, rencontre menée par l'élève, etc.).

Les rapports d'étape informels ont-ils besoin d'être mis par écrit?

Non, sauf lorsque l'enseignant ou enseignante, l'école ou le conseil scolaire choisit cette option. Les rapports d'étape informels peuvent se décliner selon une variété de formats et de structures. Il peut s'agir, de façon non limitative, de rencontres, de discussions en personne, par vidéoconférence ou par téléphone, d'échanges de courriels, d'entrées dans un portfolio ou de bilans écrits.

Est-ce que les entrées dans un portfolio ou les rapports établis en continu à partir d'outils comme Brightspace ou Moodle comptent comme rapports d'étape informels?

Oui. Les rapports établis à partir de portfolios, de plates-formes comme Brightspace ou Moodle ou d'un autre système de gestion de l'apprentissage ou des rapports peuvent compter comme des rapports d'étape informels. Toutefois, les responsables parentaux doivent être expressément informés de l'existence de ces rapports d'étape et de la marche à suivre pour les consulter.

Une réunion organisée dans le cadre d'un PAP peut-elle aussi servir de rapport d'étape informel?

Les réunions du PAP et les rapports d'étape informels relèvent de deux processus distincts devant tous deux avoir lieu. Cependant, il peut y avoir des volets communs aux deux conversations et les rencontres peuvent être programmées en même temps à condition qu'il y ait assez de temps pour traiter les sujets essentiels de chacune des deux réunions.



COLOMBIE-
BRITANNIQUE

Coordonnées



Courriel

student.reporting@gov.bc.ca



Site Web

<https://curriculum.gov.bc.ca/fr>